



Cfdt:

ADEME

www.cfdt-ademe.fr

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CLIMAT SOCIAL
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

ÇA S'EST DIT... EN DP

LE 23 MARS 2017

AVERTISSEMENT : Toute ressemblance avec des personnes existantes est inévitable, mais indépendante de notre volonté !

Ça ne s'est pas dit en DP ! Les résultats des élections au CHSCT

Tous les 2 ans (et maintenant tous les 3 ans), ce sont les élus au CE et les DP titulaires qui votent pour élire un collège de 8 salariés au CHSCT.

Cette année, les autres syndicats ont décidé de voter contre la candidatures de 2 élus du personnel CFDT qui s'étaient pourtant particulièrement investis dans les 2 mandats précédents (dont un au secrétariat adjoint de l'instance et en particulier sur le déménagement du site de Paris). Dans le même temps, la CFDT a voté pour

des représentants du SNE, sur des critères sans relation aucune avec leur obéissance syndicale mais plutôt sur l'efficacité de l'instance compte tenu du (très) lourd programme de travail du CHSCT cette année).

La CFDT n'aura donc plus d'élus du personnel (expérimentés) au CHSCT pour ce mandat à venir. On dit merci qui ?

Drôle de conception de la démocratie pour le SNE et la CGT. Le premier se targue pourtant de défendre la « démocratie participative » dans l'entreprise ; mais vote contre notre syndicat, lequel a pourtant réalisé un score de 48,4% aux dernières élections ! Cherchez l'erreur... Ces petits arrangements entre amis des autres syndicats ne peuvent que servir les intérêts de la direction...

La CFDT félicite quand même les nouveaux élus et leur souhaite **BON COURAGE !!!**

CFA et surcharge de travail : retour vers le futur ou vers l'enfer ?



La CFDT a remis à la direction un mémo des difficultés rencontrées par les gestionnaires avec le logiciel CFA. [Vous pouvez le consulter sur notre site.](#)

Le constat réalisé est toujours aussi préoccupant car

l'accumulation des problèmes informatiques vient se télescopier avec une charge de travail toujours plus importante et un effectif des gestionnaires à la baisse pour certaines UG.

La direction a remercié la CFDT (si si... on le souligne) pour le travail réalisé et va prendre le temps d'analyser les informations transmises.

Sans minimiser les difficultés, elle commence cependant par pinailler sur la différence entre les problèmes liés à l'outil lui-même et ceux liés à la charge de travail, puis renvoie sur... les EIA pour que les salariés y expriment leurs problèmes et que leur hiérarchie priorise les priorités. Certes, mais cela ne suffit pas...

La CFDT propose que le (nouveau) CHSCT se saisisse de ce sujet et lance une enquête auprès des gestionnaires pour recueillir un maximum d'informations factuelles.

La CFDT renouvelle aussi son soutien aux équipes qui mettent en place CFA, les salariés et les équipes support qui le pratiquent au quotidien, dans toute sa complexité (SAJ, agence comptable, SBF...)

Droits à congés en DOM : personne n'est jamais assez fort pour ce calcul !

La CFDT revient sur la nouvelle manière de calculer les droits à congés mis en place le 1^{er} janvier 2017, et son application dans les DOM.

La direction commence par dire que les salariés posent mal leurs congés et que cela oblige la DRH à opérer de nombreuses corrections manuellement, que cela coûte beaucoup de temps et tout ça.

La direction explique à nouveau sa manière de calculer, qu'elle avait déjà détaillée le mois dernier. Souat. Il n'empêche que les salariés concernés n'ont pas forcément tout (ni tous) compris.



La CFDT réclame une note à l'intention des DR ultramarines mais la direction ne fera pas, car elle ne le souhaite pas. Elle s'engage à mettre le plus d'explications possibles dans sa réponse aux DP ainsi qu'un ou des exemple-s et invite les salariés à **contacter directement leur responsable du personnel.**

Prime de transport pour la Corse : pas de figatelli sur le brocciu pour l'instant !

Le décret n°89-251 du 20 avril 1989 a institué une indemnité compensatoire pour les frais de transport entre la Corse et le continent, pour les agents de la fonction publique.

Certains EPIC l'appliquent, mais pas l'ADEME. La direction argue que cela rentrerait dans la masse salariale et qu'il est nécessaire de discuter cette prime dans le cadre des NAO (NDR : négociations annuelles obligatoires, c'est-à-dire l'augmentation salariale...).

Ça tombe bien, les NAO sont ouvertes ! Oui mais cela n'a pas été annoncé au début des négos alors vous voyez !...Bah nan, on ne voit pas, justement.



Des comparaisons sont faites avec d'autres territoires qui bénéficient de prime à la « vie chère » mais tout ceci est intégré dans la masse salariale depuis longtemps. Finalement, on ressort de la réunion avec l'impression que la direction refuse l'application du décret à l'ADEME mais que si on lui demande gentiment, elle pourrait inscrire cette prime dans la négo en cours...

Coût de la mesure : estimée par la CFDT à 15.000 EUR pour l'ensemble de la direction régionale Corse. Moins cher que les émoluments d'une certaine avocate !

Déménagement sans ménagement de la DICOF

17 personnes de la DICOF sont concernées à Vicat pour déménager de leurs bureaux et en investir de nouveaux. La direction justifie ce déménagement par la nécessité de regrouper certains salariés suite à la réorganisation de cette direction.

Dans l'optique d'un départ de l'ADEME de l'immeuble Béarn mi-2018, l'urgence de tels mouvements n'apparaît pas évidente aux yeux des DP. De plus, le déménagement aurait dû être présenté au CHSCT au moins pour information, ce qui n'a pas été le cas.

La CFDT n'ose penser que la direction est au pire, passée au-dessus du CHSCT et, au mieux, a considéré que le sujet ne valait pas la peine d'y être présenté. Nous attendons une correction du tir pour les réaffectations prévues sur le site angevin !



Dons de congés aux personnes en difficulté

La CFDT a proposé pendant la négociation d'un avenant à l'accord ARTT que la direction mette au pot les jours de CP et RTT non pris et impossibles à mettre sur les CET individuels afin que ces (nombreux) jours écartés puissent bénéficier à des salariés qui rencontreraient des difficultés familiales, de santé, etc. Le SNE qui s'était rallié à cette proposition en cours de négo, a reposé la question.

La direction pourrait accepter d'envisager que peut-être les jours RTT « perdus » (c'est-à-dire quand vous avez déjà déposé le maximum dans l'année), pourquoi pas... Mais pas les jours de CP, na !



La direction répond également qu'elle acceptera seulement les jours de congé ou les RTT **versés dans le compte épargne temps** pour le don de congés aux personnes en difficulté.

D'ailleurs ça tombe bien, cela fait l'objet d'un projet d'accord d'entreprise (négociation demandée par la CFDT) qui va être proposé aux organisations syndicales prochainement. Saluons cette initiative !

débouchés d'aération, c'est (presque) toute l'ADEME Paris qui tousse

La direction vient enfin de recevoir des nouvelles du propriétaire de l'immeuble Vicat, suite à son courrier de février, sous la forme d'un... accusé de réception !

Néanmoins, de ce que la direction nous a dit, le propriétaire s'engage à mettre en place l'éclairage automatique des escaliers (semaine 12, chiche !...), à procéder au nettoyage des gaines de ventilation (en 2018 !) et à faire réaliser « sans délai » une étude par VERITAS sur la mise au norme PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du



restaurant d'entreprise (en fait, une simple rampe d'accès), courant mars ; mais pas d'engagements de travaux pour autant pour cette rampe ! Non mais dites donc il nous prendrait pas un peu pour des C... le proprio ?

Dans le même temps, alors que l'ADEME était occupée à fêter ses 25 ans, la remise

en route de la ventilation à Vicat, suite à des travaux de maintenance sur le toit, a provoqué l'épandage d'une couche de poussière noire dans les bureaux (essentiellement au 3^e et 4^e étage). Mais pas au 2^e étage, celui de la direction. Les vents lui seraient-ils favorables ?

Devant l'insistance des DP pour faire réaliser les travaux de nettoyage des gaines en 2017, la direction se contente de renvoyer les DP... au courrier du proprio.

Reporting : à qui profitent les données ?



desdits budgets. Oui, mais il semblerait que certaines

Des questions sont posées les conditions d'accès à l'outil « reporting » (un de plus...) qui permet, notamment de faire des prévisions budgétaires ou de suivre les consommations

données confidentielles concernant les salariés puissent être consultables par les utilisateurs.

Cet outil est un portail de requêtes sur tous les logiciels de l'agence. Il a donc été demandé c'est que ce type d'information ne soit accessible qu'aux personnes habilitées et non à toute l'agence. Tout en minimisant la nature des données confidentielles, la direction répond

qu'elle nous répondra dans le compte rendu qui sera diffusé aux salariés.

On n'en saura pas plus, la DAF n'ayant pas eu le temps de préparer quelques lignes de réponse à cette délicate question, en raison d'une « urgence ».

Prochaine réunion : à Paris, où les DP se réuniront le jeudi 27 avril 2017

Toujours à votre disposition, vos délégués du personnel CFDT

Daniela HOUILLART

Valbonne

Isabelle MIGLIORE

Valbonne

Brigitte ROBIN

Angers

Sophie ROLANT

Valbonne

Denis TAPPERO

Paris

Olivier THEOBALD

Angers

Virginie LEMBAYE

Angers

Frédéric BLONDEL

Angers

Sandrine CARBALLE

Valbonne

Alice GUEUDET

Angers

Damien JULIENNE

Angers

François-Renaud SIEBAUER

DR PACA

... et pour nous écrire : cfdt@ademe.fr

retrouvez-nous sur notre site : <http://www.cfdt-ademe.fr/>

Et sur twitter : [@cfdtademe](https://twitter.com/cfdtademe)